

## **Dossier d'information**

Rentrée de septembre 2021

### **Educateur spécialisé (DEES niveau II)**

*(Niveau II à compter de la rentrée 2018-2019  
pour les entrants en 1ère année)*

**Formation initiale**

*ou*

**Formation professionnelle continue**

### **Pour toute information ou correspondance :**

**CEMEA IDF**  
**Paula ESTIMA - Service des admissions**  
**65, rue des Cités**  
**93306 Aubervilliers cedex**  
**01 48 11 27 93**

## **Calendrier des inscriptions et épreuves :**

**Pour les candidats Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et les salariés :**

**Date limite d'inscription : 26 mars 2021**

**Epreuves orales (entretien d'admission) : du 18 au 30 avril 2021**

**Pour les candidats lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation :**

Inscription via Parcoursup : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) (selon le calendrier Parcoursup)

## **Se former aux CEMEA :**

Nous sommes un mouvement d'éducation nouvelle et d'éducation populaire. Notre centre de formation met en œuvre les méthodes actives pendant la formation et valorise la coopération, la créativité, la prise de responsabilité, le souci de l'intérêt général et le débat. Il s'agit de former des professionnels qui porteront un regard réflexif sur leur pratique professionnelle.

Nous nous inscrivons dans les courants de la pédagogie institutionnelle et la pédagogie nouvelle qui reposent sur l'expérimentation, l'innovation et l'esprit critique.

A ce titre, les étudiants disposent d'instances et d'espaces pour être acteurs de leur parcours de formation et exercer une citoyenneté active.

La formation au Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES) s'inscrit en conformité avec les textes du décret du 22 août 2018 qui régissent la formation.

Dans ce cadre, le DEES est repositionné au niveau II et la formation doit être accréditée par l'Université.

Attachés à la promotion sociale et à la poursuite d'études supérieures, nous avons fait le choix d'un double cursus dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Université de Paris Nanterre : la préparation au DEES et à la Licence en Sciences de l'Éducation.

Sous forme de parcours unique, tous les enseignements se déroulent sur site aux CEMEA d'Aubervilliers.

### **Taux de réussite au DEES session juin 2019 :**

92,7% (sur 55 candidats présentés au diplôme, 51 l'ont obtenu)

### **Nombre de places offertes à la rentrée de septembre 2020 :**

- 47 places en Formation Initiale
- 20 places en Formation Professionnelle Continue

## **Notre conception de la formation :**

Aux CEMEA, les échanges collectifs occupent une place importante et nourrissent la réflexion des étudiants et de l'équipe des formateurs.

La formation est organisée sur le mode de l'alternance avec des unités d'enseignements et des périodes de formation pratique. L'analyse de la pratique professionnelle et du processus de formation s'effectue dans des groupes de travail qui se réunissent régulièrement tout au long de la formation.

Pendant le cursus de formation, les étudiants bénéficient d'un suivi personnalisé et en petit groupe : rencontres régulières avec les formateurs, préparation aux épreuves du diplôme : « jurys blancs », travail participatif pour présenter son parcours et les apports de la formation.

Tout au long de leur processus de formation, les étudiants seront accompagnés et soutenus dans leurs démarches de recherches, d'écriture, de constructions de projets, d'acquisitions de langue étrangère et de pratiques numériques.

## **L'équipe pédagogique :**

La formation est assurée par une équipe de formateurs, professionnels, praticiens-chercheurs permanents disposant d'expériences diversifiées dans les domaines de l'intervention sociale et une approche pluridisciplinaires des sciences humaines et sociales (philosophie, sociologie, droit, politiques sociales...).

## **Devenir éducateur(trice) :**

L'Éducateur Spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

L'Éducateur Spécialisé intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

## L'ENTREE EN FORMATION

### Durée de la formation :

La formation d'éducateur spécialisé se déroule sur trois années. Elle se compose de 1450 heures de formation théorique en alternance avec 2100h de formation pratique (60 semaines).

### **Les domaines de formation :**

La formation repose sur 4 grands domaines de formation :

**DOMAINE DE FORMATION 1 :** La relation éducative spécialisée – 500 heures

**DOMAINE DE FORMATION 2 :** Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés – 400 heures

**DOMAINE DE FORMATION 3 :** Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle – 300 heures

**DOMAINE DE FORMATION 4 :** Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 250 heures

### Conditions pour entrer en formation d'éducateur spécialisé

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels.

### Inscription aux épreuves d'admission

**Attention : Les candidats souhaitant entrer en formation initiale (sans employeur) doivent s'inscrire via Parcoursup (suivant le calendrier Parcoursup) exceptés les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA qui doivent eux s'inscrire directement auprès de nous en nous retournant le dossier d'inscription téléchargeable sur notre site.**

Les épreuves d'admission ont pour but de vérifier les capacités du candidat :

- A présenter son parcours, son expérience, ses connaissances du champ de l'intervention sociale et son projet professionnel (entretien individuel).

Les candidats ayant obtenu la moyenne et au-delà aux épreuves orales sont déclarés admissibles. L'admission est prononcée par ordre de mérite et en fonction du nombre de places disponibles. Les candidats admissibles sont placés sur une liste d'attente. Ils seront sollicités, si des places deviennent disponibles, en fonction de leur classement.

L'épreuve orale d'admission est destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession, compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement. »

## **Cout des épreuves d'admission :**

- 1 Epreuves orales : 90 euros.**

Les résultats sont communiqués par courrier dans le courant du mois de mai 2020.

## **Les financements pendant la formation :**

### **Dans le cadre de la formation initiale :**

La formation initiale est réservée aux étudiants n'ayant pas d'employeur

- **La formation est financée par un apport de ressources personnelles**

L'étudiant règle les droits d'inscription et les frais de scolarité.

- **Demande d'une bourse :**

Bourses du Conseil Régional d'Ile de France : elles sont réservées aux personnes qui ne sont ni salariées, ni indemnisées par pôle emploi. Les demandes de bourse se font à la rentrée auprès du secrétariat des CEMEA.

### **Les demandeurs d'emploi :**

- **Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) ou de la Rémunération de Fin de formation (RFF)**

Demander le dossier et les renseignements auprès de votre pôle emploi après avoir opté pour un PARE.

***Information :** Les étudiants qui, durant leur formation, arrivent en fin de droits ont la possibilité de faire une demande de la **Rémunération des Stagiaires de la formation professionnelle par l'ASP** et ce uniquement à compter de la 2e année de formation effective, en relais de l'assurance chômage. Renseignements et dossier auprès du secrétariat des CEMEA.*

## **Dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue :**

L'employeur ou le fonds s'engage à payer la formation. Les CEMEA IdF n'accueillent pas d'élèves dans le cadre de l'apprentissage.

- Un plan de formation de l'employeur (PAUF),
- Un financement par l'employeur, hors PAUF,
- Un contrat de professionnalisation
- Un Congé Individuel de Formation (CIF)
- Un Congé de Formation Professionnelle (CFP)
- Un autre type de contrat (exemple : contrat de formation pour les salariés de certains Conseils Généraux...)

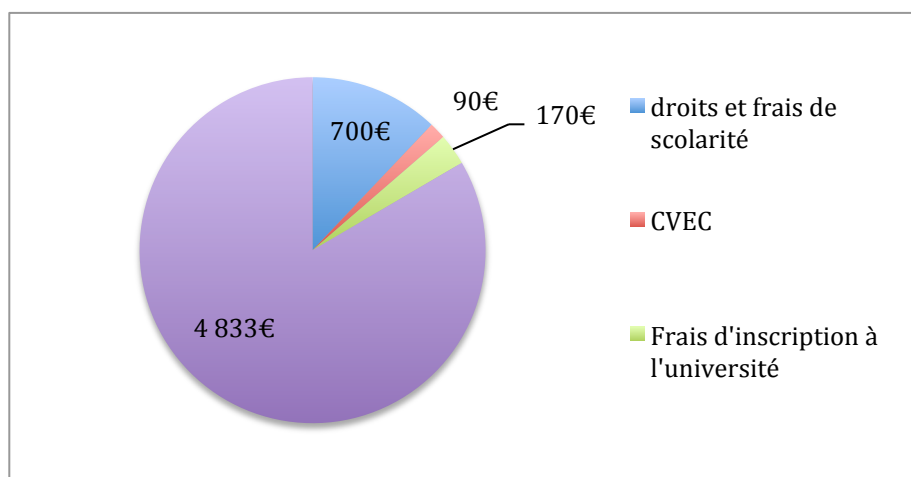
## Le coût de la formation:

sur la base de l'année scolaire 2019/2020 (sous réserve de modification)

**Formation dans le cadre de la formation initiale :**

Volume horaire et durée de votre formation théorique <sup>2</sup>		Droits et frais de scolarité annuels	Frais de formation annuels	Coût annuel à votre charge	Coût total de la formation à votre charge sur trois ans <sup>3</sup>
1450 heures	3 ans	700,00 €	4833,00 € <b>Financés par la subvention du Conseil Régional *</b>	700,00 €	2 100,00€

A ces frais se rajoutent le montant de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) (91€ annuels) ainsi que les frais d'inscription à l'université (170€ en 2019/2020)



<sup>1</sup> Ces tarifs sont indicatifs, ils ne constituent pas un document contractuel. Seule la convention signée avant l'entrée en formation vaut contrat.

<sup>2</sup> La durée de la formation est déterminée au cours d'une réunion d'installation du cursus, au regard des diplômes du candidat, selon les textes en vigueur.

<sup>3</sup> Les frais de transport, d'hébergement et de restauration liés à la formation sont pris en charge par l'étudiant ou son employeur.

**\* Critères d'éligibilité du Conseil Régional :**

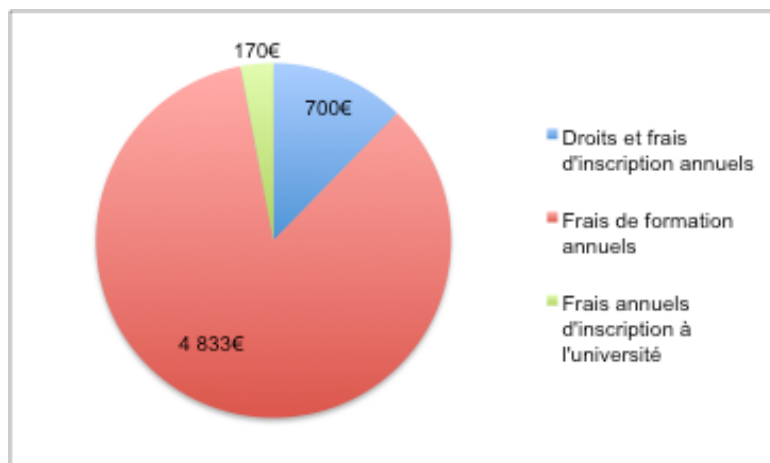
Sont éligibles à une prise en charge des frais de formation annuels par le Conseil Régional d'Ile de France :

- Les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en Mission locale, à l'exception faite des apprentis ;
- Les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception faite des apprentis ;
- Les demandeurs d'emploi (catégorie A et B) inscrits à Pôle Emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi ;
- Les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'avenir) y compris en cas de démission ;
- Les bénéficiaires du RSA ;
- Les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un avant l'entrée en formation.

**Formation dans le cadre de la formation professionnelle continue :**

Volume horaire et durée de votre formation théorique <sup>1</sup>		Droits et frais de scolarité annuels	Frais de formation pour l'année	Coût annuel de la formation	Coût total de la formation <sup>3</sup>
1450 heures	3 ans	700,00 €	4 833,00 €	5 533,00€	16 599, 00 €

A ces frais se rajoutent le montant des frais d'inscription à l'université (170€ en 2019/2020)



**CEMEA IDF**  
**Service des admissions**  
**Paula ESTIMA**  
**65, rue des Cités**  
**93306 Aubervilliers cedex**

Pour s'y rendre en transport en commun

**Métro : ligne 7**

Arrêt Aubervilliers Pantin Quatre Chemins  
puis  
Bus 150 ou 170, arrêt « rue des Cités »

**RER B :**

Arrêt La Courneuve Aubervilliers,  
puis  
Bus 150 arrêt « rue des Cités »

